

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	5	5

Date de la convocation
25 mars 2026

Date d'affichage

Objet
Elections des délégués au SMIGATA

Délibération 2026/018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire.

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

ELECTIONS DES DELEGUES AU SMIGATA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au SMIGATA.

Le Conseil procède à la désignation, au vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui éliront à leur tour des délégués au sein des communes composant la communauté de communes du Vallespir.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants :5
- Suffrages exprimés :5
- Majorité absolue : 3

DELEGUE TITULAIRE :

A obtenu :

Marc de BESOMBES-SINGLA : 5 voix

En conséquence, Marc de BESOMBES-SINGLA élu délégué titulaire.

DELEGUE SUPPLEANT :

A obtenu

François TUBERT :5 voix

En conséquence, François TUBERT est élu délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



M. de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du

REÇU LE :
22 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET